Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

AFRIQUE DU SUD – L'étiquetage des OGM bientôt obligatoire ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 16/10/2012, modifié le 09/03/2026

Le Centre africain pour la Biosécurité (African Centrer for Biosafety, ACB), dans un communiqué de presse en date du 11 octobre 2012, *« félicite le ministère du Commerce et de l'Industrie »* suite à la publication, la veille, des projets d'amendements pour rendre obligatoire l'étiquetage des produits contenant des OGM [1]. Ces amendements devraient être ajoutés à la loi sur la protection des consommateurs [2]. L'étiquetage concernerait tous les produits alimentaires, locaux ou importés, contenant plus de 5% d'OGM, par ingrédient.
S'il s'agit pour la société civile d'une victoire, l'ACB aurait préféré un étiquetage plus strict : *« le seuil de 5% n'est pas basé sur des données scientifiques mais sur des considérations purement commerciales »*, souligne la directrice d'ACB. Elle précise d'ailleurs à Inf'OGM que ces projets d'amendements *"ne concernent que l'alimentation humaine"*, et donc ne pourront pas concerner les produits issus d'animaux nourris aux OGM, l'éleveur lui-même ne sachant pas ce qu'il donne à manger à ses bêtes.
Rappelons que l'Afrique du Sud cultive des plantes génétiquement modifiées (PGM) – maïs, coton, et soja - depuis 1999 et que la législation est encore très permissive, malgré une mobilisation importante de la société civile.
Le ministère a ouvert une consultation publique sur ces projets d'amendements, jusqu'au 9 novembre 2012 [3].

[1] Ces amendements peuvent être téléchargés à cette adresse : http://www.acbio.org.za/ACB_35776_9...

[2] act 68, de 2008

[3] Les commentaires peuvent être envoyés à Mr Ntutuzelo Vananda : Nvananda@thedti.gov.za

Adresse de cet article : https://infogm.org/afrique-du-sud-letiquetage-des-ogm-bientot-obligatoire/